

*Peine capitale*

Monsieur le président, je crois qu'il est important de prêter une oreille attentive à ce que la population demande. Ici même à Ottawa, aujourd'hui, j'entendais, aux nouvelles, que les épouses des policiers de la ville d'Ottawa faisaient signer une pétition afin justement de forcer le gouvernement à avoir soit un référendum ou à rétablir la peine capitale. Combien de policiers et de gardiens de prison ont été tués depuis que nous avons enlevé la peine capitale? Malheureusement, je n'ai pas les résultats, mais un grand nombre de policiers et de gardiens de prison ont été tués depuis que nous l'avons enlevée, la peine capitale au Canada.

Nous entendions aussi des députés tantôt nous dire que nous avons eu un vote libre lors du dernier vote sur la peine capitale. C'est curieux, j'ai «jasé» avec des députés du gouvernement, dont je ne donnerai pas le nom ici, qui eux, lorsque nous étudions cette loi-là, disaient que la population leur demandait le rétablissement de la peine capitale. Curieuse coïncidence, ces mêmes personnes ont voté encore une fois pour qu'on supprime une fois pour toutes la peine capitale.

Monsieur le président, je crois qu'il est énormément important que la Chambre, encore une fois pour le bien-être de la population canadienne et pour la sécurité des gens honnêtes, rétablisse, et si l'on veut, appuie la motion de l'honorable député sur un référendum, afin de suivre une ligne de conduite que la population va nous dresser, et je suis certain, monsieur le président, après ce référendum et plusieurs enquêtes comme j'en ai faites dans ma circonscription, où l'on dit que 89 p. 100 de la population veut le rétablissement de la peine capitale, qu'encore 89 p. 100 de la population voudra se promener dans la rue et être en sécurité. Monsieur le président, je ne voudrais pas ce soir qu'on me dise que j'ai été celui qui a «étouffé» la motion de l'honorable député.

Je termine sur ces mots, monsieur le président, et je demande à tous les députés de la Chambre d'appuyer la motion de l'honorable député, afin que l'on puisse une fois pour toutes donner à la population canadienne le droit de se prononcer sur ce grave problème qu'est la peine capitale.

● (1742)

[Traduction]

**M. Gus Mitges (Grey-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, j'appuie sans réserve la motion de mon collègue, le député de Surrey-White Rock (M. Friesen), qui préconise la tenue d'un référendum sur la question de la peine capitale.

Je crois qu'il n'y a rien de plus ignoble aux yeux de tous les Canadiens que de voir commettre un meurtre prémédité, planifié, par un tueur à gages ou un criminel endurci, et de savoir que le coupable ne sera pas puni de la peine capitale comme le prévoyait notre législation avant l'adoption de la loi tendant à abolir la peine capitale en 1976.

Le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) a dit qu'il s'était agi à ce moment-là d'un vote libre. Je conviens qu'il s'agissait en effet d'un vote libre sur tous les plans, du moins en ce qui concerne notre parti. Cependant, je dois dire que le

député a exagéré à l'extrême en déclarant, sans doute sur le ton de la plaisanterie, qu'il s'est agi d'un vote libre pour les députés du parti au pouvoir.

Le député de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> Holt) a demandé au premier ministre (M. Trudeau) avant le vote s'il pouvait confirmer qu'il s'agissait bien d'un vote libre. Je m'en souviens car j'étais à la Chambre à ce moment-là. La réponse du premier ministre était si inaudible qu'aucun d'entre nous n'a compris exactement ce qu'il disait. Je ne sais même pas s'il voulait répondre. Quoi qu'il en soit, le premier ministre n'a pas répondu clairement à la question.

Le vote massif du cabinet libéral en faveur de l'abolition de la peine capitale n'était pas un pur hasard. Vous pouvez en déduire ce que vous voulez. A mon avis, je suis convaincu que si des ministres avaient voté comme ils l'entendaient vraiment, le vote aurait été en faveur du maintien de la peine capitale.

Le nombre croissant de policiers qui sont assassinés dans l'exercice de leurs fonctions au Canada—six rien que cette année—crée un malaise parmi toutes les forces de police d'un bout à l'autre du pays. Cela se répercute sur leur moral et leur désir d'assumer leurs fonctions, voire de poursuivre leur carrière dans cette branche.

Malgré tout ce qu'on a pu dire contre la peine capitale, je soutiens qu'elle a un effet dissuasif. Son rétablissement constituera un nouveau progrès, car elle inspirera à tous les éléments criminels un meilleur respect de la loi. Elle donnera à nos autorités policières l'instrument dont elles ont tant besoin pour remplir leur mission avec zèle et détermination, qualités que sape la vue de leurs frères abattus en service par des assaillants qui n'ont rien d'autre à craindre, s'ils sont appréhendés, que de passer quelques années en prison, libres ensuite de reprendre leur vie de meurtres et d'autres crimes.

Je termine en disant que je suis en faveur du référendum proposé par la motion. Le gouvernement devrait se plier à la volonté du pays telle qu'elle s'est exprimée par de nombreux sondages. Plus de 80 p. 100 des Canadiens exigent le rétablissement de la peine capitale.

**Mme Simma Holt (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, c'est avec des sentiments mitigés que j'interviens dans ce débat. Dans la période préparatoire au débat sur la peine capitale, j'avais souhaité qu'on procède par voie de référendum tout en sachant que beaucoup d'entre nous agissaient dans le sens du mandat imposé par leurs électeurs. Pour que s'exprime correctement la volonté de nos électeurs dans des domaines où ils ont une opinion tout à fait arrêtée, comme ce fut le cas à propos de la peine capitale, il faut que le vote soit libre.

Je répondrai au député qui vient de parler que le vote n'a été libre ni d'un côté ni de l'autre. Ceux qui se sont pliés au désir de son chef de voir abolir la peine capitale ont fait comme lui. Je sais qu'il s'est exercé des pressions de tout genre, et même de la pire sorte, celle qui pousse à imiter le chef pour pouvoir avancer dans la carrière.